



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Qu'est-ce que le certificat informatique et internet (C2i) ?

Vérfié le 01 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le certificat informatique et internet (C2i) atteste le niveau acquis par un étudiant dans la maîtrise des outils multimédias et de l'internet.

Le C2i comporte **2 niveaux**.

Le **niveau 1** permet d'évaluer les compétences numériques de l'étudiant. Il a été remplacé par le **dispositif PIX** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19608>) depuis la rentrée scolaire 2019.

Le **niveau 2** dépend du cursus suivi par l'étudiant.

Il existe plusieurs C2i niveau 2 :

- Enseignant
- Métiers du droit
- Métiers de l'ingénieur
- Métiers de la santé
- Métiers de l'environnement et de l'aménagement durables
- Fonctions d'organisation et de communication

Ce niveau 2 comprend 3 domaines transversaux, communs à chaque spécialité, et des domaines spécifiques, propres à la spécialité.

Le C2i n'est pas un diplôme, mais un certificat de compétences.

Il peut être intégré à un cursus de formation ou être exigé pour suivre certaines formations supérieures.

A noter : le C2i est la suite du **brevet informatique et internet (B2i)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19608>), qui atteste les acquis des lycéens dans ce domaine.

Textes de loi et références

- Circulaire n°2002-106 du 30 avril 2002 relative au certificat informatique et internet (C2i) (<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020409/MENT0201078C.htm>)
- Circulaire n°2011-012 du 9 juin 2011 relative au C2i (PDF - 396.2 KB) (https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=56848)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0